

Fiscalité : victoire partielle (FR)

Autor(en): **bg**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **72 (1984)**

Heft [8-9]

PDF erstellt am: **22.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-277282>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

d'un canton à l'autre

que l'on aurait pu croire que tout était simple et facile, mais nous savons que c'est le fruit de l'intérêt vigilant que tu portes à tous, c'est aussi le résultat d'un travail considérable car, durant ces six années de présidence, tu ne t'es pas ménagée. Tu as toujours refusé de céder à la facilité, autant pour toi que pour les autres. C'est ce qui a permis au Centre de liaison de prendre l'essor que nous lui connaissons aujourd'hui ».

La nouvelle présidente, Janine Viret, nous vient de l'association *Vivre au présent*, association avec laquelle elle collabore depuis 1975, année de la femme. Rappelons que le journal *Vivre* se veut l'écoute attentive et la voix de femmes d'horizons divers, qu'il s'interroge et interroge ses lecteurs sur des sujets aussi librement choisis que librement traités. Janine Viret donc, sait ce que c'est que parler aux femmes, sait quelles sont leurs préoccupations essentielles. Avec la douceur et la fermeté qu'on lui connaît, elle saura prendre dignement la succession de Jacqueline Vouga. « C'est en forgeant qu'on devient forgeron, dit-elle lors de la passation des pouvoirs, et j'espère qu'en présidant, je deviendrai un jour présidente ».

Mais oui, Janine Viret ! Vous l'êtes déjà et nous vous disons nos meilleurs vœux. (sch)

BCF DU JURA : FORMATION ET TRAVAIL

La formation professionnelle des filles est une des préoccupations majeures du Bureau de la condition féminine (BCF) du canton du Jura. Sur le thème « Quelle formation choisir », le BCF avait édité une brochure, largement diffusée dans les écoles, les offices d'orientation scolaire, etc., afin d'aider les jeunes filles à diversifier leur choix. Cet été, il a lancé une campagne d'affichage sur le même thème, qui a touché en premier lieu les écoles, mais également les endroits publics. En outre, un groupe d'accompagnement pour les jeunes filles qui font un apprentissage « masculin » a été créé.

Le BCF a également lancé un appel aux témoignages des femmes, « afin que leur travail soit connu et reconnu ». Il s'adresse aussi bien à celles qui exercent une profession qu'à celles qui travaillent dans leur foyer, à celles qui se sentent défavorisées et à celles qui s'estiment privilégiées. Témoigner, c'est montrer la nécessité des revendications ou les améliorations auxquelles il est possible d'aspirer.

Si le BCF recueille suffisamment de témoignages, il envisage leur publica-

tion, afin de révéler et de faire reconnaître le travail des femmes. Et en 1985, la Journée internationale des femmes sera fêtée autour du travail des femmes du Jura. (mh)

FUMETS D'OR AU CLUB ZONTA DE LAUSANNE

Les membres du Club Zonta de Lausanne publient cet automne un livre de cuisine pas comme les autres. Il contient les recettes favorites des zontiennes (des recettes du terroir, comme la soupe



au Salvagnin, aux recettes exotiques glanées au cours de voyages lointains, tel cet extraordinaire dessert australien « à la gaîté un peu diabolique »), un calendrier de décorations florales, d'achats saisonniers et de suggestions d'herboriste, ainsi que 30 « secrets du système D » pour alléger les soucis ménagers.

Un Club féminin comme le Zonta a besoin d'argent pour mener à bien les activités de service qui constituent sa vocation. Il doit donc trouver le moyen de faire bouillir la marmite, et la dite marmite « doit dégager une vapeur d'or », comme l'explique une des rédactrices du livre.

Vapeur d'or, mais aussi vapeur d'amitié, de cette amitié sans laquelle ce miroir des goûts culinaires des zontiennes lausannoises n'aurait jamais vu le jour.

1) **Les marmites zontiennes**, 80 pages, illustré par Madeline Crot. Prix : 38,50 francs. En librairie dès le mois d'octobre, ou par commande directe (frais de port : 1,50 franc) aux éditions Zonta International, case postale 2, CH-1000 Lausanne 5.

FISCALITE : VICTOIRE PARTIELLE (FR)

Comme nous l'annoncions dans notre numéro d'avril, la session de mai du Grand Conseil fribourgeois a été consacrée en grande partie à la révision de la loi fiscale. Avec 14 femmes sur 130 députés, l'assemblée législative a été obligée d'entendre le point de vue féminin sur la question fiscale. Mais, comme le disait l'une d'elles, « les femmes étaient présentes à ce débat mais pas écoutées. » Si toutes les femmes députées voulaient un changement dans le sens d'une reconnaissance de leurs droits, elles étaient pourtant loin de l'unanimité sur la façon de les exercer. Elles ont finalement remporté une victoire partielle : elles n'obtiennent pas la signature conjointe de la déclaration d'impôt, quand elles sont mariées, mais l'accès au dossier fiscal de leur mari leur a été accordé.

Par ailleurs, la femme mariée salariée pourra déduire, pour le calcul du taux d'imposition, la somme maximale de 12 000 francs sur son salaire mensuel ; les indépendants un peu moins. Cela signifie concrètement que si Monsieur gagne 45 000 francs, Madame 20 000 francs, le total étant de 65 000 francs, le couple se verra imposer sur la somme totale de son revenu mais au taux correspondant à un revenu de 53 000 francs.

Divers autres dégrèvements ont été consentis sur le plan familial. Quant aux femmes divorcées, elles paieront désormais des impôts sur la pension qu'elles reçoivent de leur ex-mari au bénéfice de ce dernier qui n'aura plus à le faire. Justice ? Injustice ? Chacun connaît la difficulté de certains couples remariés qui ploient sous leurs pensions à verser. Une loi pas encore parfaite, donc. Mais les femmes députées ont d'ores et déjà décidé de déposer une motion pour obtenir la signature par la femme mariée de la déclaration d'impôt du couple. (bg)

ELEVES INFIRMIERES (ERS) DU CHUV : BAISSE DES SALAIRES (VD)

Les élèves de l'Ecole de soins infirmiers du CHUV (Chantepierre) touchaient jusqu'à l'automne dernier une « contribution à la formation » qui augmentait progressivement jusqu'à atteindre 1 336 francs la troisième année. Elles (ils) n'ont plus droit désormais qu'à une allocation uniforme de 540 francs par mois, sauf celles (ceux) qui étaient déjà en deuxième ou troisième année au moment où la modification est interve-